

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE DE ROCHESSAUVÉ**

République Française – Département de l’Ardèche

Nombre de
Conseillers :
En exercice : 10
Présents : 8
Votants : 8

Date de convocation : 11.02.2025 Date d’affichage : 11.02.2025

Le dix-huit février deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de ROCHESSAUVÉ dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Sébastien VERNET, Maire.

Etaient présents : BENLIAN Lydie, ZAESSINGER Cécile, VIDAL Carine, VERNET Sébastien, MOUTON Josiane, BASSET Anselme, KHOUNI Jamila, CLAUZIER Manon.

Etaient excusés :

Etaient absents : SABOT Nicolas, AMBLARD Gilles

Secrétaire de Séance : BENLIAN Lydie

OBJET : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

- ✓ Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-2, L2121-31, L2122-21 et L2343-1 et 2,
- ✓ Considérant que le ccas de la commune de Rochessauve a été dissous en date du 31.12.2024, qu’il revient donc au conseil municipal de clôturer les comptes.
- ✓ Mme VIDAL Carine, 1ere adjointe, a été désignée pour présider la séance lors de l’adoption du compte administratif,
- ✓ Considérant que Sébastien VERNET, président, s’est retiré pour laisser la présidence à Mme VIDAL Carine, 1ere adjointe, pour le vote du compte administratif,
- ✓ Délibérant sur le compte administratif de l’exercice 2024 dressé par l’ordonnateur,
- ✓ Vu le compte de gestion de l’exercice 2024 dressé par le comptable,

Il est proposé au Conseil Municipal d’adopter le Compte administratif 2024, arrêté comme suit :

<i>En euros</i>	Dépenses	Recettes	Résultat d’exercice
Fonctionnement (en euros)			
Exercice	4101.10	1396.84	-2704.26
Report	0		
Total fonctionnement	4101.10	1396.84	-2704.26
Investissement (en euros)			
Exercice	0	0	0
Report	0	14.29	14.29
Total investissement	0	14.29	14.29
Total général	4101.10	1411.13	-2689.97

Après avoir quitté la séance, le Président, M.VERNET n’ayant pas pris part au vote,

Délibération 2025-02-003

Envoyé en préfecture le 21/02/2025
Reçu en préfecture le 21/02/2025
Publié le
ID : 007-210701942-20250218-DB_2025_02_003-DE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** le Compte Administratif 2024.
Au vu de la dissolution de ce budget, il est entendu que les actifs et passifs seront repris par le budget communal via l'affectation des résultats

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents

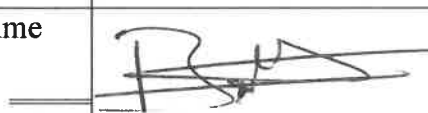
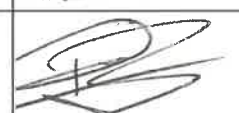


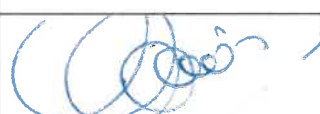

La 1ere adjointe
Carine VIDAL

La secrétaire de séance
Lydie BENLIAN



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Lydie Benlian".

Approbation compte administratif CCAS 2024

NOM	PRENOM	SIGNATURE
AMBLARD	Gilles	ABSENT
BASSET	Anselme	
BENLIAN	Lydie	
CLAUZIER	Ma on	
KHOUNI	Jamila	
MOUTON	Josiane	
SABOT	Nicolas	ABSENT
VERNET	Sébastien	NON AUTORISE
VIDAL	Carine	
ZAESSINGER	Cécile	